



Comité syndical du 24 mars 2016

DELIBERATION N° 16-008

Objet : Proposition de dénomination de la DSP FttH portée par Val d'Oise Numérique

Le vingt-quatre mars deux mille seize à quatorze heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON.

Sont présents :

Date de convocation :	M. Pierre-Edouard EON	Président du Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique
	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise
	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France
	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des trois forêts
	M. Jean-Marie PIERRAT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
Acte rendu exécutoire :	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
	Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
	M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Pays de France
Publication ou notification :	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine

Sont excusés :

Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise
M. Alexandre PUEYO	Délégué du Département du Val d'Oise
M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA ValParisis

Représentant 97 voix sur un total de 120

Secrétaire de séance : M. Pierre-Edouard EON

15 FEV. 2016

01 AVR. 2016

01 AVR. 2016

Le Comité syndical,

Vu les articles L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu le rapport n°16-008,

Après en avoir délibéré : (97 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSENTION)

APPROUVE la dénomination VORTEX, acronyme de Val d'Oise Réseau Télécom Express, pour désigner la délégation de service public FttH portée par le syndicat Val d'Oise Numérique.

DONNE pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

DIT que l'initiative publique VORTEX fera l'objet d'un plan de communication, associant les EPCI, auprès des élus et des habitants des 116 communes concernées dès le choix du délégataire et en lien avec lui.

DELEGUE au bureau le choix final de l'identité visuelle associée à VORTEX et de valider le plan d'actions préparé par le délégataire et les modalités de sa mise en œuvre en lien avec les services et les élus du Syndicat, des EPCI membres et du Département.

Le Président

**Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique**

Monsieur Pierre-Edouard Eon

